

Les exportations d'excédents, qu'il s'agisse de minéraux, de combustibles, de blé ou autres denrées commerciales, rapportent au Canada des profits qui seraient autrement inexistantes. J'ai déjà mentionné certains des profits qui proviendront directement des exportations de gaz naturel récemment approuvées. Dans le cas de certains produits on peut répondre plus facilement à la demande et augmenter la production, mais les carburants et les minéraux exigent d'abord une prospection avant qu'on puisse s'en servir. La prospection est donc la clé de l'augmentation de l'offre, à supposer naturellement que cela vaille tout d'abord la peine de rechercher ces ressources. Il nous apparaît à tous que le Canada est bien un pays où cela vaut précisément la peine de le faire.

• (4.10 p.m.)

Nous avons connu certains des problèmes que présentent les excédents invendus de minéraux, comme la potasse et l'uranium. Nos producteurs, nos exploitants miniers, et tous ceux qui en dépendent, ne peuvent en vivre, si importante et si recherchée que soit la denrée elle-même. Donnez-moi un exemple dans le monde entier où un produit excédentaire a rapporté quelque chose à un pays s'il ne se vendait pas. Il ne faut pas oublier ce postulat économique de base. C'est la demande du marché qui tient lieu de valeur économique, qui fait produire un bénéfice, encourage à produire davantage et, pour les carburants et les minéraux, fait accroître la prospection. Si le rythme des ventes est bon, ces explorations sont encore accélérées et, pour terminer le cycle économique, les excédents s'accumulent.

A l'heure actuelle, nos excédents proviennent surtout de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Les explorations, en se multipliant pousseront de plus en plus vers les régions septentrionales et accéléreront leur développement. La vision canadienne se porte de plus en plus vers cette frontière et les gouvernements qui se sont succédé ont adopté comme politique d'atteindre le Nord. Suggérer de construire des «routes d'accès aux ressources» n'est pas tellement différent que de suggérer de construire un corridor de pipe-lines qui constitue une route aux ressources très réelles sur le plan économique. Dans l'ensemble, plus on fera d'explorations, plus de possibilités s'ouvriront, ou d'espoirs, en vue de découvrir nos ressources réelles. Sans exploration, nous ne saurons jamais ce que nous possédons ne l'aurons jamais, ne le vendrons jamais, et, partant, ne ferons jamais de profits. Certains demandent si nous ne devrions pas conserver le surplus de gaz naturel au Canada aux fins d'attirer l'industrie. On peut leur répondre que c'est là une tactique inefficace. Pour l'industrie d'autres facteurs économiques, tels que la proximité des marchés, ont plus d'importance que les sources d'énergie à bon marché. On en voit des exemples dans les décisions qu'ont prises des industries de s'installer en Ontario plutôt qu'en Alberta où les frais d'énergie sont bien plus bas. Je crois, monsieur l'Orateur, qu'au Texas on a offert du gaz gratuitement aux industries susceptibles de s'y établir, sans trouver de preneurs car c'est là un facteur très secondaire dans le choix de l'emplacement d'une industrie.

Là encore, nous avons un de ces problèmes ambivalents posés par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles. Il nous dit d'une part que nous devrions conserver nos ressources en énergie et obtenir que les industries américaines s'installent au Canada, et pourtant, en tant que

chef du NPD il stigmatise l'existence actuelle au Canada d'un trop grand nombre d'industries américaines. C'est à se demander laquelle des deux attitudes il veut que nous maintenions. Par ailleurs, l'essor d'une industrie de transmission et de production gazière pour répondre aux besoins sans cesse croissants des Canadiens et des marchés d'exportation attire les industries de services publics et d'approvisionnement, comme des usines de fabrication de conduits, d'une importance considérable pour les provinces productrices et pour les provinces que traversent ces conduits.

Je répondrais à une dernière objection selon laquelle le Canada devrait utiliser le moyen de pression de ses ressources d'énergie pour gagner l'accès du marché américain pour nos produits manufacturés. J'ai déjà parlé de l'influence que pourrait avoir sur la politique américaine l'équivalent de 1 p. 100 de ses besoins en gaz. Je signale au chef du NPD que le gaz naturel n'est pas un produit brut, c'est un produit manufacturé. Il ne semble pas en tenir compte. Il est exporté sous sa forme utilisable après avoir été traité. Je voudrais aussi souligner que le Canada a réussi à obtenir une plus large entrée sur les marchés américains pour les produits manufacturés du Canada et j'ai tout lieu de croire que notre situation continuera de s'améliorer. Il n'est que de parler des avantages des négociations Kennedy qui nous ont ouvert les marchés américains en nous plaçant dans une situation favorisée.

Je cite l'accord sur l'automobile dont on ne saurait nier l'intérêt pour le Canada. Sauf le respect que dois au chef du NPD, je me permets de lui signaler qu'il rendrait un fier service au Canada et aux ouvriers canadiens en général s'il pouvait persuader les dirigeants de ces grands syndicats américains, dont l'appui est si précieux à son parti, de relâcher la pression qu'ils exercent sur le gouvernement des États-Unis pour qu'il se refuse à baisser les tarifs qui frappent l'importation de nos produits manufacturés, dans l'intérêt, bien sûr, des travailleurs américains plus que dans celui des travailleurs canadiens. Cette résistance tarifaire est la véritable barrière qui entrave l'ouverture du marché américain à nos produits manufacturés. Nous ne remettrons pas à cela en envisageant une optique plus étriquée en ce qui concerne notre politique en matière d'exportations.

Dans certains milieux de l'Ouest du Canada, on a craint que le critère qui avait incité l'Office à rejeter la seule demande soumise pourrait donner lieu à une position de préférence à l'avantage des entreprises de transport qui sont déjà établies, à tel point qu'il y aurait eu danger que la situation n'aboutisse à un monopole qui serait préjudiciable aux producteurs canadiens. Je ne crois pas qu'à étudier attentivement le jugement de l'Office, on en vienne à une telle conclusion. En toute déférence, je crois que la décision devrait s'inspirer des faits et tenir compte de la demande qui est particulièrement en cause. Je ne crois pas du tout que le jugement puisse permettre de conclure que les entreprises déjà établies dans ce domaine pourront maintenir leur monopole.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, je tiens à réaffirmer que la vente de nos ressources énergétiques, lorsque les méthodes scientifiques ont prouvé clairement qu'elles dépassent les besoins canadiens, est justifiée du point de vue économique. C'est une décision positive prise dans l'intérêt national présent et futur, fondée sur les réalités économiques et non sur les passions ou les craintes ima-